



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 51**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

**Date de convocation :** 18 septembre 2021

**Date d'affichage :** 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

**Adoption d'une décision modificative**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Collectivité,

Propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement – Dépenses

**Chapitre 011 :**

Article 615 221 Entretien et réparations - 24 770 €

**Chapitre 014 :**

Article 739 211 Attribution de compensation + 14 000 €

**REÇU EN PREFECTURE**

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

39\_DE-052-216209080-20210930-2021\_51-DE

Chapitre 012 :

Article 6413 personnel non titulaire + 10 500 €

Chapitre 66 :

Article 6611 intérêts réglés à l'échéance + 270 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 30 septembre 2021

Le Maire

Jean-Michel DEGRENONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire  
Jean-Michel DEGRENONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com